



Le mardi 15 avril 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 avril 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes VIENNE épouse DUTOIT Karine, Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absent excusé (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. le Maire)

N°14-3-30

-----  
CULTURE

-----  
Ecole de Musique

-----  
Tarifs Année 2014-2015

Rapport de M. Pierre ZIMMERMANN  
Adjoint au Maire

Concernant la tarification des études musicales de l'année 2014-2015, l'Adjoint délégué à la Culture, en concertation avec le Directeur de l'Ecole de Musique, préconise l'application des tarifs annuels de la façon décrite ci-après :

1. Les frais d'inscriptions passent de 22 à 25 € pour les 2 premiers élèves d'une même famille, et passent de 22 à 0€ pour le reste de la famille.
2. Le tarif de formation musicale reste à 50€ pour les 2 premiers élèves d'une même famille, et passe de 0 à 25€ pour le reste de la famille.
3. Les tarifs de formation instrumentale sont modifiés :
  - a. Pour les instruments d'Harmonie (Liste 1), le tarif reste à 98 € quel que soit le cycle.  
Le tarif de la pratique complémentaire de la batterie jazz pour les élèves qui suivent les cours de percussions, reste à 42 €.
  - b. Pour les autres instruments (Liste 2) (piano, guitare et violoncelle), le tarif s'élève à :  
  
224 € pour le cycle 1,  
254 € pour le cycle 2  
300 € pour le cycle 3.
4. La location d'instrument reste à 115 €.
5. Les tarifs des cours de Musique Actuelle sont modifiés :
  - a. Guitare MA, clavier MA: 224€
  - b. Atelier jazz : le tarif reste à 100 €.

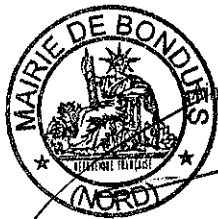
Les réductions et les majorations tarifaires s'appliquent de la manière suivante :

1. Pour les familles comptant plus de 2 élèves (même nom, même adresse), le tarif de la formation musicale et le tarif de la formation instrumentale sont réduits de moitié à partir du troisième élève.
2. Les familles qui ne paient pas d'impôt sur le revenu (QF < ou = à 815) ont une réduction de 50% sur le tarif de la formation instrumentale.  
(Présentation de l'avis d'imposition 2013 sur les revenus de 2012).
3. Les membres de l'Harmonie Municipale qui participent assidûment aux répétitions, concerts et cérémonies patriotiques ne paient pas la formation instrumentale à partir de la 2<sup>ème</sup> année de participation à l'orchestre.  
Les élèves qui ont le niveau suffisant, mais qui ne souhaitent pas participer à l'Harmonie, devront payer leurs cours au tarif de la liste 2 des instruments.  
La non participation à l'Harmonie Municipale n'est acceptée qu'à titre exceptionnel pour raison valable et pour une année uniquement.
4. Une majoration de 20% est appliquée au montant global de la scolarité pour les élèves venant des communes extérieures.

La totalité des frais est payable en un seul règlement au moment de l'inscription, avec possibilité de paiement en deux fois pour les familles ayant 2 élèves et plus.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'entériner la modification de la grille tarifaire ci-jointe.

Travaux préparatoires  
Commission Générale du 8 avril 2014



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
et a délibéré en séance de Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

## GRILLE TARIFAIRES 2014-2015

	1er élève	2e élève	3e élève	4e élève	5e élève
<u>Cotisation annuelle</u>	25 €	25 €	0 €	0 €	0 €
<u>formation musicale (pour l'année)</u>	50 €	50 €	25 €	25 €	25 €
<u>Instrument liste 1 (par an)</u> basson, hautbois, flûte, clarinette, saxophone, cor, trompette, cor, trombone, tuba, contrebasse, percussions, batterie-jazz(*)	98 €	98 €	49 €	49 €	49 €
<u>location (par an)</u>	115 €	115 €	115 €	115 €	115 €
<u>Instrument liste 2 (par an)</u> guitare, piano, violoncelle					
cycle 1	224 €	224 €	112 €	112 €	112 €
cycle 2	254 €	254 €	127 €	127 €	127 €
cycle 3	300 €	300 €	150 €	150 €	150 €
<u>Cours annexes: (pour l'année)</u> guitare d'accompagnement synthétiseur <b>à partir de 13 ans</b>	224 €	224 €	112 €	112 €	112 €
Initiation au jazz (pour l'année) <b>dès le cycle 2 d'instrument</b>	100 €	100 €	50 €	50 €	50 €

les élèves participant à l'Harmonie depuis plus d'un an bénéficient de la gratuité des cours d'instrument (liste 1) sous condition d'assiduité les élèves qui, en dépit du niveau requis pour intégrer l'Harmonie, ne souhaiteraient pas le faire **pour raison exceptionnelle d'un an** devront payer leurs cours au tarif de la liste 2.

pour les familles non-imposables (QF < ou = à 815€) réduction de 50% du prix des cours (sur présentation de l'avis d'imposition 2010) pour les élèves extérieurs à Bondue, majoration de 20% du coût global de la scolarité

(\*) 42€ supplémentaires pour les cours de percussions + batterie jazz soit 140€/an